



Licenciement absence injustifiée

Par **mikael23**, le **02/08/2016** à **12:01**

Bonjour,

Suite à un arrêt maladie depuis 8 mois et ne souhaitant pas reprendre mon activité salariale j'ai proposé une rupture conventionnelle à mon patron qu'il a refusé.

J'aimerais me faire licencier afin de bénéficier de l'assurance chômage le temps de trouver autre chose, mais ne pas tomber dans la faute grave pour ne pas me retrouver sans indemnités de licenciements (6000€).

j'aimerais avoir des conseils sur quoi faire et ne pas faire pour arriver à mes fins ? puis-je ne pas y retourner ? dois-je y retourner ? beaucoup de doutes...

Merci d'avance pour votre aide, RDV demain 9h avec le boss. urgent donc.

Par **P.M.**, le **02/08/2016** à **12:55**

Bonjour,

En tout cas, l'abandon de poste est une très mauvaise méthode car l'employeur n'a aucune obligation de vous licencier et si finalement il y procédait, vraisemblablement pour faute grave, il peut prendre tout son temps, résultat, jusque là, sans ressources, vous ne pouvez pas être embauché par une autre entreprise puisque pas libre de tout engagement et pas plus vous inscrire à Pôle Emploi...

Comme vous êtes obligé normalement d'organiser une prévisite de reprise auprès du Médecin du Travail, vous pourriez voir s'il y aurait la possibilité qu'il vous déclare inapte...

Par **mikael23**, le **02/08/2016** à **13:02**

merci beaucoup.
je vais essayer ça.
salutations.